

VIDE GRENIER et MARCHE ARTISANAL de LABERGEMENT-LES-AUXONNE

DIMANCHE 06 JUIN 2027

INSCRIPTION



L'association Unis face au SED organise un vide grenier et un marché artisanal à Labergement-lès-Auxonne, dans les rues du village, ouverts au public de 8h30 à 17h30 le dimanche 06 juin 2027.

VOUS ÊTES : () Particulier () Professionnel () Association

Vous souhaitez réserver : () pour le vide grenier () pour le marché artisanal

..... mètres linéaire x **2€** = :€ à régler.

ATTENTION : Aucun branchement électrique ne pourra être mis à disposition.

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Raison sociale :

NOM:Prénom :

Adresse.....

N° de tel : Mail :

Description générique des produits exposés :

.....

Souhaitez-vous une facture ?.....

Nature et N° de la pièce d'identité

Délivrée parDate de délivrance

Dénomination sociale.....

N° d'immatriculation au registre du commerce

N° Immatriculation de mon véhicule :

Date:

Signature:

Rem. : Merci de vérifier que le document « Inscription » soit correctement rempli avec le chèque de réservation avant de le renvoyer à Mme CARD Adeline, 6A rue du Breuil 21130 ATHEE

Le règlement doit OBLIGATOIREMENT être signé et nous être retourné.



REGLEMENT du vide grenier et marché artisanal de LABERGEMENT-LES-AUXONNE

06 juin 2027, organisés par l'association « Unis face au SED »

Art 1 : L'association Unis face au SED domiciliée au 9 rue de rosière 21130 LABERGEMENT-LES - AUXONNE organise un vide grenier et un marché artisanal le 06 juin 2027 dans le village de Labergement-lès-Auxonne.

Art 2 : Toute personne devra justifier de son identité conformément à la loi en vigueur en présentant un justificatif le jour de la manifestation.

Art 3 : *L'installation des exposants s'effectuera impérativement de 6h30 à 8h30 et le remballage sera autorisé à partir de 17h30.*

Art 4 : **Le marché artisanal est ouvert aux professionnels et associations** souhaitant faire découvrir une passion, un savoir-faire et/ou une création personnelle, une production.

Le vide grenier est ouvert aux particuliers non professionnels attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels et variés.

Art 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant ou pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Art 6 : Les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse, ou autre détérioration.

Art 7 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conforme aux règles : Vente d'animaux, armes ...

Art 8 : Les emplacements sont numérotés en fonction de l'ordre d'inscription et ne pourront être contestés. Seul l'organisateur sera habilité à faire des modifications si nécessaire. Toute place non occupée à 8h00 par un exposant ayant réservé, sera réattribuée. Le droit d'inscription est fixé à 2€ le mètre linéaire. Le paiement devra impérativement être joint à l'inscription.

Art 9 : A aucun moment, un exposant ne pourra prétendre et ce pour quelque motif que ce soit au remboursement de son emplacement avant, pendant et après le marché artisanal sauf annulation de celui-ci par l'organisateur.

Art 10 : A la fin de la manifestation, chaque exposant aura l'obligation de laisser son emplacement dans le même état de propreté qu'il est arrivé le matin. Tout objet non vendu ne pourra être laissé sur place, sous peine de sanction.

Art 11 : La présence à cette journée implique l'acceptation pure et simple de ce règlement dans son intégralité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

Art 12 : Toutes ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposée en préfecture de la Côte d'Or et visé par un Officier de Police Judiciaire.

Le présent règlement est à disposition à la buvette du vide grenier/ marché artisanal le jour de la manifestation.

Date:

Signature: